



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

« CHALLENGE DES PRÉFOUS »

ARTICLE 1 - OBJET

L'association RAID'APTE, association loi 1901, organise le CHALLENGE DES PRÉFOUS le 26 septembre 2026.

L'objectif du Challenge des Préfous est de proposer deux types d'épreuves (trail et raid orientation) qui permettront aux sportives et sportifs de pratiquer des activités physiques différentes, sur le même territoire, avec des arrivées dans le même créneau horaire (entre 18 h et 19 h).

Le Challenge des Préfous devrait notamment permettre aux membres d'associations sportives voisines ou autres groupes de personnes (ami-es, collègues, famille...) de partager une expérience collective consistant à créer une équipe et à s'organiser au sein de celle-ci.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES, L'EQUIPE SERA IMMEDIATEMENT CONSIDEREE COMME HORS ORGANISATION ET DONC NON COUVERTE.

ARTICLE 2 – COMPOSITION DE L'EQUIPE

Pour **s'inscrire et participer** aux épreuves du Challenge des Préfous, une équipe devra être composée de **huit personnes**, réparties comme suit :

- Deux personnes sur le Trail des Petits Fous (12 km).
- Deux personnes sur le Trail des Grands Fous (23 km).
- Deux personnes sur le format Petits Fous (environ 50 km) du Raid « La Diagonale des Préfous ».
- Deux personnes sur le format Grands Fous (environ 85 km) du Raid « La Diagonale des Préfous ».

Toutefois, **pour intégrer le classement officiel du Challenge des Préfous**, l'équipe devra être composée **d'au moins trois femmes**, réparties comme suit :

- **Au moins une femme** sur le Trail des Petits Fous (12 km).
- **Au moins une femme** sur le Trail des Grands Fous (23 km).
- **Au moins une femme** sur les quatre personnes qui participeront aux deux formats de Raid (Raid des Petits Fous (50 km) et Raid des Grands Fous (85 km)).

ARTICLE 3 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le nombre de points de l'équipe sera obtenu en additionnant les quatre classements (au scratch) de chaque personne inscrite sur les trails et les deux classements (au scratch) de chaque duo inscrit sur les raids :

Nombre de points =

- + classement **Trail des Petits Fous** de la personne n°1 inscrite sur cette course
- + classement **Trail des Petits Fous** de la personne n°2 inscrite sur cette course
- + classement **Trail des Grands Fous** de la personne n°1 inscrite sur cette course
- + classement **Trail des Grands Fous** de la personne n°2 inscrite sur cette course
- + classement **Raid des Petits Fous** du duo inscrit sur ce format de raid
- + classement **Raid des Grands Fous** du duo inscrit sur ce format de raid

L'équipe ayant obtenu le plus petit nombre de points sera déclarée victorieuse et récompensée.

En cas d'égalité, le départage des équipes se fera selon les critères suivants, dans cet ordre :

1. L'équipe comportant le plus grand nombre de femmes.
2. L'équipe ayant le meilleur classement en ne gardant que les cinq meilleurs résultats.
3. L'équipe ayant le meilleur classement après prise en compte du meilleur résultat obtenu sur chacune des épreuves.

Si l'égalité persiste, les équipes seront départagées par une partie de palet vendéen à deux contre deux. Le duo représentant chaque équipe devra être désigné par celle-ci avant le début de la partie. Ce duo devra être mixte ou 100 % féminin.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DES EPREUVES, CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves proposées dans le cadre du Challenge des Préfous (trails et raids) font l'objet de règlements spécifiques à lire avant l'inscription.

Ces règlements sont consultables aux adresses suivantes :

- Règlement du Trail des Préfous : [Reglement-Trail-2026.pdf](#)
- Règlement du Raid « La Diagonale des Préfous » : [Reglement-Diago-2026.pdf](#)

ARTICLE 5 – L'INSCRIPTION

L'inscription à l'épreuve entraîne la pleine connaissance et acceptation du présent règlement et tout participant s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

En s'engageant à ce challenge, le/la concurrent(e) accepte ce règlement sans condition et certifie avoir une assurance individuelle accident, accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles et avoir pris connaissance du règlement.

Le nombre d'équipes participantes étant limité, les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire d'un site internet <https://raidapte.fr/diagonale-des-prefous/>.

Aucune inscription ne peut se faire par mail. Le mail contact@raidapte.fr ou diagonaledesprefous@raidapte.fr peut être utilisé pour toute demande de renseignements.

Un mail de confirmation vous sera adressé par l'organisation de la diagonale des préfous pour vous confirmer votre inscription.

Le montant de l'inscription pour l'ensemble de l'équipe est fixé à 250 euros.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de l'équipe qui sera autorisée à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais requis.

En cas de désistement de la part d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription, suivant les modalités ci-dessous :

- 15 jours avant la manifestation : remboursement intégral.
- Entre 14 et 8 jours avant la manifestation : 50% remboursé.
- 7 jours avant la manifestation : pas de remboursement.